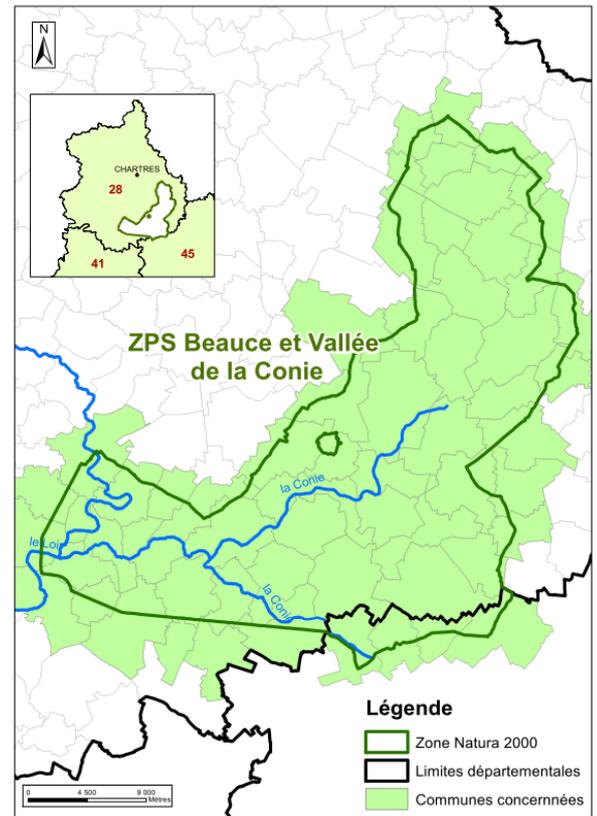


Évaluation des incidences sur le site Natura 2000 FR 2410002 « Beauce et Vallée de la Conie »



Communes concernées : 62

Surface : 71 753 ha

Principaux habitats d'espèces :

- ◆ Plaine,
- ◆ Bords de Loir et de Conie,
- ◆ Bois et bosquets,
- ◆ Autres milieux (pelouses calcaires, forêts alluviales, hêtraies, grottes à chauves-souris, landes sèches, formations à Genévrier commun).

Espèces animales de la Directive Oiseaux :

Oedicnème criard, Alouette calandrelle, Busard cendré, Busard Saint-Martin, Faucon émerillon, Pluvier doré, Hibou des marais, Martin-pêcheur d'Europe, Busard des roseaux, Aigrette garzette, Butor étoilé, Grande aigrette, Héron pourpré, Blongios nain, Bondrée apivore, Pic noir, Pie-grièche écorcheur.

Des listes nationales et locales fixent les activités dont l'autorisation est soumise à une évaluation préalable compte tenu de leur incidence potentielle sur le site Natura 2000.

Lien Internet de la DREAL Centre relatif au « nouveau régime d'évaluation des incidences » :

<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/nouveau-regime-d-evaluation-des-a346.html>

Usages impactant les habitats et espèces d'intérêt européen

Activités concernées	Habitats		
	Plaine	Bords de Loir et de Conie	Bois et bosquets
	Menaces principales potentielles		
Travaux, installations et aménagements soumis à permis d'aménager	Destruction d'habitats, dérangement d'espèces		
Projets éoliens	Destruction potentielle par emprise de travaux d'infrastructures		
Ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire ($\geq 3\text{ kW}$ et $\leq 250\text{ kW}$)	Destruction d'habitats liée à l'emprise au sol		
Hélistations destinée au transport du public, aires d'envol et d'atterrissage des ULM, montgolfières et planeurs	Dérangement d'espèces et modification d'habitats d'espèces		
Extraction granulats	Réduction des terres agricoles et des espèces y vivant. Dérangement des espèces y vivant		
Agriculture	Impact sur la quantité et la qualité des eaux	Impact sur la quantité et la qualité des eaux	
Sylviculture		Dégradation des habitats humides par plantation de peupliers	Dégradation par plantations monospécifiques
Chasse	L'autorisation de tir du Pigeon ramier en dehors de la période de chasse entraîne le dérangement et la destruction involontaire du Pigeon colombin	Contrarie l'existence de zones d'hivernage	
Zones d'activités	Traitements phytosanitaires sur les espaces verts limitent la ressource en nourriture et entraîne la disparition de certaines espèces		
Moto-cross et quad	Dérangement des espèces	Dérangement des espèces	Dérangement des espèces

Enjeux de conservation

La conservation des espèces et habitats d'espèces d'intérêt européen est intimement liée aux modalités de gestion mises en place.

En plaine

- **Création de couverts herbacés** composés de graminées et légumineuses pour enrichir la mosaïque culturale, créer des zones de refuges, de nidification et de nourriture pour l'avifaune et également pour diminuer la taille des parcelles.
- **Gestion des bords de champ sans produits phytosanitaires**
- **Gestion des milieux ouverts** tels que les pelouses calcicoles en limitant le boisement naturel.
- **Entretien de haies**



En bords de Loir et de Conie

- **Création ou entretien de prairies**
- **Gestion des milieux humides** tels que les roselières, les mares, etc.



En bois et bosquets

- **Gestion des bords de boisement** : création de lisères étagées.
- **Gestion des boisements** : maintien des arbres sénescents, création ou rétablissement de lisères.

Principales espèces ayant justifié la désignation du site

Espèces de plaine



Oedicnème criard



Hibou des marais



Alouette calandrelle



Busard cendré



Vanneau huppé



Pluvier doré

Espèces de bois et milieux humides



Pic noir



Martin pêcheur



Busard des roseaux

Communes concernées par la ZPS

28 : Allaines-Mervilliers, Baigneaux, Baignolet, Bazoches-en-Dunois, Bazoches-les-Hautes, Boisville-la-Saint-Père, Boneval, Châteaudun, Civry, Conie-Molitard, Cormainville, Courbehaye, Dancy, Denonville, Donnemain-Saint-Mamès, Fains-la-Folie, Flacey, Fontenay-sur-Conie, Fresnay-l'Éveque, Germignonville, Gouillons, Guilleville, Guillonville, Jallans, Levesville-la-Chenard, Loigny-la-Bataille, Louville-la-Chenard, Lumeau, Lutz-en-Dunois, Marboué, Moinville-la-Jeulin, Moléans, Mondonville-Saint-Jean, Morainville, Moutiers, Neuvy-en-Beauce, Nottonville, Orgères-en-Beauce, Ouarville, Péronville, Prasville, Réclainville, Saint-Christophe, Saint-Cloud-en-Dunois, Saint-Léger-des-Aubées, Saint-Maur-sur-le-Loir, Sancheville, Santeuil, Terminiers, Tillay-le-Péneux, Trancrainville, Varize, Viabon, Villampuy, Villiers-Saint-Orien, Voise, Voves, Ymonville.

45 : Patay, Rouvray-Sainte-Croix, Sougy, Villeneuve-sur-Conie.

Pour en savoir plus :

Alexandre SOUDIEUX 02 37 24 46 06

DDT Service SGREB 02 37 20 50 20

Mail: a.soudieux@hommes-et-territoires.asso.fr

Association Hommes et Territoires
Maison de l'Agriculture
10 Rue Dieudonné Costes
CS 10399



17, Place de la République
28019 CHARTRES CEDEX



PREFET
D'EURE-ET-LOIR